

Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par FORCE 4 au capital de 7.622,45 euros dont le siège social est au 10 rue Guillaume Tell – 75017 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 380 984 625 et d'autre part, par toute personne physique ou morale dénommée ci-après "l'acheteur". Ces conditions de vente sont disponibles et consultables sur le site internet de FORCE 4.

Objet

Les présentes conditions de vente visent à définir les relations contractuelles entre FORCE 4 et l'acheteur et les conditions applicables à toute transaction effectuée. L'acquisition d'un service fourni par FORCE 4 implique une acceptation sans réserve par l'acheteur des présentes conditions de vente. Ces conditions de vente prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par FORCE 4. FORCE 4 se réserve de pouvoir modifier ses conditions de vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'acheteur (contrat, transaction validée par une facture, inscription à un événementiel).

Caractéristiques des services proposés

Les services offerts sont ceux qui figurent sur le site de FORCE 4. Ceux-ci peuvent être ajustés selon la demande de l'acheteur. Ces modifications sont retranscrites sur le contrat (avenant) ou sur la facture.

Tarifs

Les prix figurant sur les factures sont des prix TTC en EURO tenant compte de la TVA applicable au jour de l'émission de la facture. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des services. FORCE 4 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix (prenant en compte les modalités de règlements) sur le contrat ou la facture sera le seul applicable à l'acheteur.

Commandes

L'acheteur, qui souhaite disposer d'un service doit :

- remplir une fiche d'inscription sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées ; à défaut de fiche d'inscription, un email présentant sa confirmation d'inscription peut tenir lieu de fiche d'inscription ;
- valider et confirmer sa demande après l'avoir vérifiée (signature, date et tampon société apposés) ;
- effectuer le paiement de chaque facture dans les conditions prévues (règlement à réception, sauf conditions particulières validées par FORCE 4).

L'acheteur qui transmet un acompte ou le règlement de sa première facture confirme sa demande (contrat, transaction, inscription). L'acheteur qui utilise les services de FORCE 4 valide le contenu, le tarif et les modalités de règlement de sa commande ou de son inscription. La confirmation de la demande ou l'utilisation des services de FORCE 4 entraîne automatiquement l'acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction. La confirmation vaudra signature et acceptation des opérations effectuées.

Si le montant total de l'inscription à un événement n'est pas parvenu 2 mois avant sa date, FORCE 4 peut disposer de cette réservation pour un autre client.

Modalités de paiement

Le prix est exigible sur présentation de la facture. Force 4 ne fait pas d'escompte en cas de paiement anticipé. FORCE 4 n'accepte pas les traites. Les paiements seront effectués par chèque bancaire à l'ordre de FORCE 4 ou par virement bancaire.

Les traites et billets à ordre ne sont pas acceptés.

Tout règlement supérieur à 5000 € doit être obligatoirement fait par virement bancaire.

Pour les règlements provenant de l'ETRANGER, la monnaie utilisée est l'EURO. Les Sociétés en Europe (Union Européenne) doivent transmettre avec leur demande leur numéro fiscal (société et taxes fiscales) pour une facturation nette de TVA. Pour la Suisse, les Prix sont en EURO avec TVA. Pour l'Étranger, la facturation est nette de TVA sauf pour les salons, Événementiels et frais : la TVA appliquée est celle où se déroule le Salon, l'Événementiel, de même leurs frais engagés.

Tout règlement hors France se fait systématiquement par virement bancaire.

Débours, Frais et Taxes

FORCE 4 facture des frais ou débours à charge de l'acheteur dans le cas d'un dépassement de frais de fonctionnement (hors champ d'exécution normale du contrat ou inscription), du fait d'une demande par l'acheteur pour la réalisation d'un événement spécifique, ainsi que les frais et taxes de transport des produits et matériels de l'acheteur. Tous les frais concernant les interventions de journalistes ou personnalités à la demande de l'acheteur sont également à sa charge. Dans le cas de règlement de facture (acompte ou solde) par virement international, tous les frais et taxes bancaires sont à la charge de l'acheteur.

Retard de règlement

En vertu de la loi n°921442 du 31 décembre en vigueur au 1er juillet 1993, et de l'article L441-3 du Code de Commerce ainsi que du décret du 2 octobre 2012, toute somme y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité (au plus tard date de facture + 8 jours) produira de plein droit des intérêts de retard équivalents à 10 fois le taux d'intérêt légal de l'année en cours ainsi que le

paiement forfaitaire de quarante (40) euros due au titre des frais de recouvrement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à 40 euros, ils seront à la charge de l'acheteur sur présentation des justificatifs. Il sera également appliqué des agios au taux mensuel de 1,3% pour tout dépassement à la date d'exigibilité du paiement ou d'échéances convenues.

Rupture de contrat, annulation d'inscription, report d'inscription

En cas de rupture de contrat par l'acheteur, celui-ci s'engage formellement à régulariser les factures déjà émises pour règlement. L'acheteur ou FORCE 4 peut rompre un contrat les liant au minimum 3 mois avant la date anniversaire (mention dans le contrat de date de prise d'effet ou date de la 1ère facture), notifié par un courrier recommandé en AR. En cas d'annulation d'inscription, les montants facturés (valeur l'événement concerné) sont dus :

- de 4 mois à 2 mois avant l'événement : à 40%,
- moins de 2 mois avant l'événement : à 100%.

En cas de report d'inscription, les montants facturés et déjà réglés (valeur de l'événement concerné) ne sont pas remboursés. Lorsque cela provoque un changement de catégorie (remise accordée), la différence est prise en compte sur le montant déjà versé ; le reliquat est reporté (apport - montant dû) sur la prochaine manifestation. En cas de report répété, une majoration de 30% sera appliquée à chaque fois. Si le report est définitivement annulé : l'apport n'est pas remboursé. La majoration facturée pour report répété est due même en cas d'annulation définitive.

Responsabilités

La responsabilité de FORCE 4, dans son processus de vente, ne pourra entraîner des indemnités supérieures au montant mensuel versé par l'acheteur pour les services prévus par le contrat ou à un 12^{ème} du montant présenté sur la facture (plafonné à 2000€) pour une transaction ou une inscription.

FORCE 4 a souscrit à un contrat de responsabilité civile. L'acheteur, lorsqu'il s'inscrit à une manifestation organisée par FORCE 4, s'engage à souscrire une assurance individuelle, afin de couvrir ses responsabilités civiles envers les tiers, les risques de dommages aux biens (vols, incendies, accidents...) et les risques alimentaires si nécessaire.

FORCE 4 se dégage de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par l'acheteur pour quelle cause que ce soit, notamment retard d'ouverture, manque de visiteurs, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie ou sinistres quelconques, catastrophe naturelle, etc. FORCE 4 se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux de la manifestation ou dans le véhicule stationné dans un parking avoisinant. L'acheteur utilisera à ces effets sa propre assurance. Celle-ci doit donc couvrir à minima les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers, ce pour la durée de la manifestation, jours d'installation et de démontage compris. L'acheteur doit également souscrire une assurance contre le vol et en vue de garantir les dommages que son stand et des personnes qui y sont présentes.

En tout état de cause, FORCE 4 n'est tenu à aucune obligation de résultat commercial ou financier à l'égard de l'acheteur.

L'acheteur déclare renoncer à exercer tout recours à l'encontre de FORCE 4, de l'exploitant ou du propriétaire des bâtiments abritant la manifestation, pour quelque nature, cause et effet que ce soit.

FORCE 4, dans son processus d'informations en ligne, n'est tenu d'aucune obligation ; sa responsabilité ne pourra pas être engagée pour un dommage résultant de l'utilisation du réseau Internet tel que perte de données, intrusion, virus, rupture du service, ou autres problèmes involontaires.

Propriété intellectuelle

Tous les éléments du site internet de FORCE 4 sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de FORCE 4. Personne n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit exprès de FORCE 4.

Données à caractère personnel

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et par la Loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données, les informations à caractère personnel relatives aux acheteurs pourront faire l'objet d'un traitement automatisé par FORCE 4 à des fins administratives, commerciales et prospectives. Les acheteurs ou les utilisateurs du site internet de FORCE 4 disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant ou peuvent s'opposer à leur utilisation en le signalant à FORCE 4 (catherine@agence-force4.com).

Archivage – Preuve

FORCE 4 archivera les contrats et les factures sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code civil. Les registres informatisés ou papier de FORCE 4 seront considérés par les parties comme preuve des communications, commandes, paiements et transactions intervenus entre les parties.

Règlement des litiges

Les présentes conditions de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, compétence est attribuée au Tribunal de Commerce de Paris après que les parties aient épuisé tous les moyens pour arriver à un accord amiable.